Observations émises lors de la consultation publique du PPBE de la Ville de St Nazaire

Période du 21 mars au 23 mai 2025

1	Bonjour, Le bruit routier est devenu insupportable ces dernières années Avenue du Général de Gaulle. Suite à des déviations pour travaux (voies de bus en particulier) des travailleurs ont été déviés vers cette avenue jusqu'au port et chantiers et beaucoup ont conservé ce trajet mais ne respectent pas la vitesse et c'est un flot continu de véhicules. Nous ne pouvons pas discuter normalement sans fermer les fenêtres et sans parler de la pollution : nos vitres sont couvertes de particules graisseuses... Merci de prendre en compte cette avenue dans votre plan. Cordialement
2	Bonjour, Suite à votre enquête sur les nuisances sonores toujours intenses de la RD 213, particulièrement, en amont du pont de la Missaudiere nous portons à votre connaissance que celles-ci sont de plus intenses. En effet, lorsque les vents sont orientés Nord/NordEst c'est vraiment infernal. Notre participation à une association n'a jamais abouti à une amélioration malgré des rencontres avec le conseil général. Vous devez avoir les documents envers votre possession et connaître ce problème récurrent.
3	Tout cela est très bien mais avez-vous pensé aux plaques (égouts EDF et autres) qui sautent à chaque passage de véhicule? Quand j'habitais route de la cote d'amour c'était insupportable... j'avais signalé à la mairie, mais personne n'en avait rien à cirer donc je demande à voir... ou plutôt à entendre
4	Bonjour Il est notoire de constater que sur cette avenue [Géo André] ; -Du fait de l' état de l' enrobé - Du fait d' une circulation dense -- Du fait d' une vitesse excessive L' addition de tous ces facteurs font que le bruit engendré est insupportable. Si seulement un système de ralentisseur efficace pouvait être installé pour au moins réduire la vitesse des véhicules. Merci pour tout ce que vous faite et réduire ce fléau.
5	Bonjour, Merci pour l'élaboration du PPBE qui améliore notre qualité de vie. Via l'ouverture de ce registre, je m'autorise à vous partager un ajout car la zone concernée n'apparaît pas sur la carte (nuisance sonore liée aux bruits de circulation), je ne sais pas si elle a déjà été évaluée par vos soins, toutefois elle occasionne des nuisances sonores réelles aux résidents de cette avenue. Le goudron Avenue Suzanne Lenglen est très sonore (depuis son changement il y a quelques années), sur la portion entre la CPAM et le rond-point Jean Bouin (qui dessert les avenues Léo Lagrange, Pierre de Coubertin et le boulevard Jean Mermoz). Le passage des automobilistes sur ce bitume est très bruyant. D'une part le flot de la circulation est dense à certains horaires (et moments de l'année où la circulation est déviée via cette avenue), d'autre part la vitesse de circulation est élevée (avec des vitesses excessives la nuit, parfois en journée). La ligne droite favorise ce phénomène. De plus, au niveau des passages piétons, il est constaté que le stationnement des voitures le long du Parc Paysager masque les piétons qui s'apprêtent à traverser. Ces éléments ont été transmis au service voirie à plusieurs reprises (la dernière fois en décembre 2024), dans une démarche d'information afin de trouver des solutions dans le but d'atténuer le niveau de décibels liés au trafic routier et de protéger les piétons (par ex: enrobé phonique, passages piéton surélevés, panneau radar indicateur de vitesse, zone 30). Merci d'avoir pris le temps de me lire Cordialement
6	Bonjour Il me paraît important de limiter à 30 tout le centre-ville et surtout le front de mer. Usager du vélo pour aller travailler sur l'hôpital, une voie sécurisée comme lors du Covid paraît également indispensable avec un front de mer à une voie pour les voitures du commando à Sautron

7	On roule aujourd'hui plus vite sur le front de mer que sur le périph parisien. Les zones 30 éparpillées et limitées au strict minimum en longueur sont rarement respectées. J'ai vu des automobilistes en doubler d'autres quand ça n'allait pas assez vite pour eux. Le 50km/h est régulièrement dépassé. Je n'ai jamais vu de contrôle de vitesse sur cet axe. La fin de journée voit un traffic ininterrompu de travailleurs qui veulent rentrer au plus vite chez eux. Sur toute la longueur du front de mer, aucun feu ni ralentisseur ni priorité à droite et les rares ronds-points sont comme une ligne droite dans certains sens. Les passages piétons pour ralentir ce flux? Je me suis déjà fait engueuler parce qu'une automobiliste emportée par ce flux avait dû s'arrêter pour me laisser traverser! Je passe les motards et tarés du volant excités par le bruit et la fureur de leurs moteurs. Il y a là 2 mondes irréconciliables: les piétons et circulations douces qui veulent profiter d'un paysage serein maritime, et les motorisés bruyants qui veulent traverser la ville au plus vite. Un citadin a-t-il le droit à des ilots de calme dans sa ville, autres qu'un centre commercial? Il y a maintenant tant de centres villes piétons...
8	Depuis plus de 30 ans nous habitons aux Landettes le long du Boulevard de Sarlouis et le bruit des voitures motos .. est de plus en plus important , il est impossible de profiter de notre jardin le bruit des véhicules étant continuel au cours de la journée en semaine et même le week-end ... Serait-il possible d'installer un mur anti-bruit le long de cette voie ou de limiter la vitesse à 30 km/heure ou tout autre moyen visant à réduire la nuisance sonore ? Merci de prendre en compte notre remarque
9	Depuis 30 ans habitant les landettes le bruit est de plus en plus fort, beaucoup de circulation durant la semaine et les weekend. Non-respect des limitations de vitesse; difficultés de profiter du jardin. Nous espérons que vous tiendrez compte de notre souffrance.
10	Bonjour, Vous avez un mini bus qui fait un bruit d'enfer surtout quand il est en stationnement devant la carène. Merci pour votre compréhension
11	Bjr j'habite rue longuet et le bruit des bus, cars camions, semi-remorques...est insupportable, sans compter les voitures qui roulent a vive allure direction gare !!! Une étude serait donc la bienvenue, avant de déposer plainte en mairie pour nuisances. A disposition

https://www.registre-numerique.fr/ppbe-ville-saint-nazaire/